



2023-108

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 6 novembre à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 30/10/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,  
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS  
Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE  
Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC,  
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE

Excusé :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

**OBJET : Lotissement Les Rives de la Sumène : prix de vente des lots**

M. le Maire rappelle le projet de création du lotissement Les Rives de la Sumène, situé Rue du Stade Jean-Paul Bertrand, composé de 5 lots.

Chaque lot dispose d'une partie située en zone constructible et une partie située en zone non constructible, selon détail ci-après :

Lot	Surface constructible	Surface non constructible	Surface totale
1	674	171	845
2	646	203	849
3	518	226	744
4	509	249	758
5	632	292	924

Il convient de fixer un prix de vente pour la partie constructible et un prix de vente pour la partie non constructible :

Lot	Surface constructible	Prix TTC (TVA sur marge)	Surface non constructible	Prix HT (exonération tva)	Surface totale	Prix total TTC
1	674	60 660	171	12 825	845	73 485
2	646	58 140	203	15 225	849	73 365
3	518	46 620	226	16 950	744	63 570
4	509	45 810	249	18 675	758	64 485
5	632	56 880	292	21 900	924	78 780

.../...



2023-108

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le prix de chaque lot du lotissement Les Rives de la Sumène, comme ci-dessus explicité,
- CONFIE la réalisation des actes (dépôt de pièces du lotissement et ventes) à la SCP BONNICHON-GROSSON-CHARROIN, 39 Avenue des Belges 43000 LE PUY EN VELAY
- AUTORISE le Maire à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 06/11/2023  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Anne-Marie TORE